

L'Union Nationale des CLLAJ dresse le bilan de sa première Conférence nationale sur le Logement des Jeunes qui s'est tenue le 4 juillet dernier. Lors de cette manifestation, la question de l'accès au logement des jeunes a été priorisée, avec deux thématiques déterminantes : l'offre de solutions logement adaptées et les problèmes de garanties rencontrés par les jeunes. Les principaux opérateurs du secteur (bailleurs publics et privés, missions locales, employeurs, collectivités territoriales, administrations) ont manifesté une convergence de points de vue.

Nos propositions pour le logement des jeunes

D'après le courrier de l'UNCLLAJ à M. Manuel Valls, Premier Ministre

Il y a tout juste un mois, lors du lancement de la Semaine du Logement des Jeunes, l'UNCLLAJ attirait l'attention du grand public sur le fait que **9.65 millions de jeunes âgés de 18 à 30 ans sont concernés par la « crise du logement »**. L'objectif de cette première Conférence nationale sur le Logement des Jeunes était donc d'inviter les acteurs du secteur à échanger des points de vue, présenter des constats locaux et nationaux, et élaborer des pistes d'actions pour favoriser l'accès au logement des jeunes.

Suite à cette journée du 4 juillet 2014, il apparaît que les acteurs nationaux et locaux nous rejoignent autour du diagnostic partagé et des solutions qu'il faut apporter aux problématiques d'accès au logement des jeunes :

- **Avoir une diversité de solutions de logement pour les jeunes** (pas seulement de l'hébergement temporaire ou d'urgence), assouplir le droit commun et soutenir l'intermédiation locative : sous-locations dans le parc social et le parc privé, baux glissants, logements ALT ...
- **Mettre en place des lieux ressources**, comme les CLLAJ, en prenant le soin de ne pas laisser les jeunes démunis de réponse dans de nombreux territoires : Accueil-Information-Orientation, accompagnement à l'accès et au maintien (médiation bailleur/ jeune), réponses alternatives au droit commun.
- **Alléger la charge financière à la prise d'un logement** en assurant a minima un statut de primo-accédant à l'allocation logement qui lève l'obstacle du mois de carence, voire en supprimant le dépôt de garantie si un système de garantie fiable est mis en place.
- **Redonner une place de premier plan dans le logement social aux jeunes** (10% actuellement) qui sont plus de 70% à vivre en dessous du seuil de pauvreté.
- **Favoriser la colocation des jeunes** en leur accordant une allocation logement pleine et non réduite de moitié par rapport à celle attribuée dans un logement non partagé, effet contre-productif en matière de reste à charge.

Pour que la politique volontariste du logement des jeunes soit réussie, les questions de garanties doivent également être traitées pour les jeunes. L'UNCLLAJ a constaté avec intérêt les dernières déclarations du Premier Ministre manifestant son souhait de recadrer la Garantie Universelle des Loyers vers le public jeune. Cependant, avec l'avis des participants à notre conférence, nous souhaitons insister sur le rôle des associations pour que cette GUL soit éducative et sécurisante. De plus, elle ne devra pas avoir l'effet inverse de stigmatiser davantage les jeunes.

L'UNCLLAJ fait également part d'autres éléments pour accompagner l'Agence spécialisée :

- **Mettre en place des dispositifs simples, lisibles, durables, s'appuyant sur les acteurs associatifs**, pour que les locataires et les bailleurs s'en saisissent facilement et qu'ils ne se retrouvent pas en difficulté.
- **Prévenir les accidents de la vie et les expulsions** et accompagner les publics dès l'apparition des difficultés d'impayés.
- **Stabiliser le système de garantie** avec un cadre prédéfini luttant contre les abus et la déresponsabilisation de l'ensemble des parties.
- **Modifier l'assiette de calcul des allocations logement** et se baser sur les ressources du jeune au moment de sa demande et non à N-2 comme actuellement.

L'UNCLLAJ réaffirme sa détermination à participer à toutes les réflexions concernant le logement et la jeunesse dans l'objectif que tous les jeunes puissent accéder à leur autonomie dans de bonnes conditions.

Le Président de l'UNCLLAJ
Frédéric MILHIET

Contacts :

Ahmel Djioui, Déléguée UNCLLAJ : a.djioui@uncllaj.org Tél. 04.75.71.03.88 – 06.17.77.49.83

Elsa Filizetti, Chargée de la communication : e.filizetti@uncllaj.org Tél. 04.37.43.45.13 – 06.76.49.91.85
